

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [Alain Robert](#)

<https://www.cadre21.org/membres/61010a6e4d55159b7cbe93b4>

Date d'obtention : 2020-11-20 17:53:39

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

Qu'il est important d'obtenir la trousse et de l'utiliser lorsque nous avons un cas de sexto à l'école. Il ne faut pas regarder les photos et appeler la police lorsque les témoins sont rencontrés et que nous avons saisis le(s) cellulaire(s).

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Beaucoup plus rapide et je vais savoir comment agir et les informations à obtenir

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

Les témoignages, les témoins, les personnes ayant possiblement en leur possession les photos, confidentialité, agir rapidement